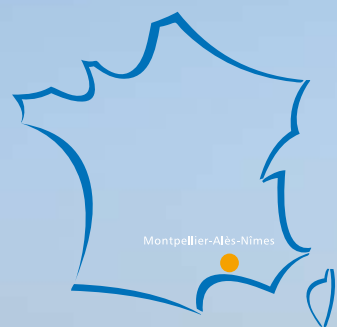


Toutes les raisons économiques de **s'installer...**



Vous avez une entreprise...
Nous avons son cadre de vie !

Une taxe professionnelle attractive **25% de moins que dans les agglomérations**

Le taux de taxe professionnelle voté par le Conseil communautaire est de 11,58% pour toute entreprise, ce taux génère un gain de 25 % par rapport aux taux pratiqués dans les agglomérations voisines de Montpellier et Nîmes.

La zone de revitalisation rurale **des exonérations très attractives**

La commune de Sauve est située en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.). pour les entreprises qui y sont éligibles, cela signifie tout un ensemble de mesures d'exonérations fiscales et sociales très attractives sur plusieurs années. Nos services, en lien avec le service des impôts, de la Préfecture et de la CCI sont à votre disposition pour vérifier votre éligibilité.

La revitalisation du bassin d'emploi **des aides à l'embauche**

Dans un partenariat entre l'État, le Conseil régional, le Conseil général, les Communautés de communes et les entreprises, toute création d'emploi en CDI peut être éligible à une aide d'un montant de 3000 à 8000 €.

Exonération fiscale

Les entreprises nouvelles bénéficient en principe d'une exonération totale des bénéfices réalisés jusqu'au terme du vingt-troisième mois suivant celui de leur création puis d'un abattement de 75%, 50% et 25% sur les bénéfices réalisés au cours de chacune des trois périodes de douze mois suivantes.

Les entreprises créées dans les **zones de revitalisation rurale** entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2009 bénéficient d'une exonération totale jusqu'au terme du cinquante-neuvième mois suivant celui de leur création puis d'une période d'exonération partielle de neuf ans (abattement de 60%, 40% puis 20% sur les bénéfices réalisés respectivement au cours des cinq premières, des sixième et septième ou des huitième et neuvième périodes de douze mois suivant la période d'exonération totale (Loi 2005-157 du 23-2-2005 art 8).

Le montant maximal de bénéfice exonéré est plafonné à 225 000 € par période de trente-six mois.

Exonération sociale

Exonération de cotisations patronales URSSAF, sauf la cotisation «Accident du Travail», pendant un an, à hauteur de 120% du SMIC.

Contact direct : **Pascale CHÉREAU**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUTACH VIDOURLE

13 bis rue du Docteur Rocheblave - 30260 QUISSAC

Tél. : 04 66 93 06 12 - Fax : 04 66 80 59 23

Courriel : coutach.vidourle@wanadoo.fr

4,5 ha constructibles
dans un parc de 7 ha
26 lots de 700 à 6550 m²

Zone d'Activités Multiples
COMBE MARTÈLE

SAUVE GARD FRANCE

Opération
financée par :



Coutach Vidourle, un territoire dynamique !

La Communauté de communes sera votre partenaire privilégié.

Elle compte dix-sept communes groupées autour des villes de Quissac et de Sauve.

La Communauté s'engage à mettre son énergie à votre service :

- Dans le conseil et l'accompagnement personnalisé pour mener à bien vos projets,
- En mettant en jeu son réseau de partenaires pour renforcer l'efficacité et les synergies,
- En organisant communication et promotion valorisant vos activités.

Notre territoire dispose d'atouts et de savoir-faire.

- Le réseau d'artisans locaux est dense.
- Des habitudes industrielles demeurent sur le territoire ou à proximité. Ainsi, le site de la Z.A.M. intègre l'usine Eminence® préexistante.
- L'ensemble de nos actions s'articule en partenariat avec les conseils des Chambres Consulaires.
- La proximité des Unités de Recherche et des Universités situées à Montpellier favorise l'émergence d'activités à haute valeur technologique.
- Notre territoire connaît une circulation intensive (près de 10 000 véhicules/jour passent à proximité du site de la Z.A.M.).
- Le tourisme est une activité en constant développement et une préoccupation majeure.

La Z.A.M. Combe Martèle est idéalement située, au carrefour de deux grands axes de circulation. Equidistante des trois grandes agglomérations de Montpellier, Nîmes et Alès, elle se situe à 40 minutes de chacune d'elles. Ce sont donc ainsi près de 800 000 habitants qui constituent sa zone de chalandise. La Z.A.M. est aussi ouverte sur les Cévennes et les Causses.



Une prestation foncière de qualité pour promouvoir l'image de votre entreprise

La volonté de la Communauté de communes a été de livrer des terrains prêts à la construction. L'ensemble des parcelles dispose ainsi de tous les accès aux réseaux et des clôtures qui ont été harmonisées afin de renforcer l'unité paysagère.

L'intégration paysagère de la Z.A.M. est une exigence de qualité qui favorisera l'image de votre entreprise :

- Plus de 20% d'espaces verts, aménagements paysagers des voiries,
- Enfouissement des réseaux.

L'organisation architecturale sera mise en place dans le sens d'une unité qui n'exclut pas la diversité.

Les espaces non bâtis seront organisés et gérés pour la satisfaction de votre clientèle :

- Végétalisation des lots,
- Réglementation du stationnement.

La Z.A.M. Combe Martèle sera entretenue par la collectivité de façon pérenne :

Contrôle et entretien des espaces verts, des voiries et des équipements collectifs.

Le Haut Débit ADSL

Une nécessité et une chance pour les entreprises d'aujourd'hui. La circulation d'informations, le traitement des commandes, la gestion des stocks, la communication circulent désormais sur « la toile ». L'accès à l'ADSL Haut Débit est donc un enjeu pour les entreprises que nous accueillerons. Sans présager des renforcements futurs, la Z.A.M. Combe Martèle dispose actuellement de possibilités de connexion de 8 Mégas (8000 kbps)

